

Rapport annuel



Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2017
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE

2017

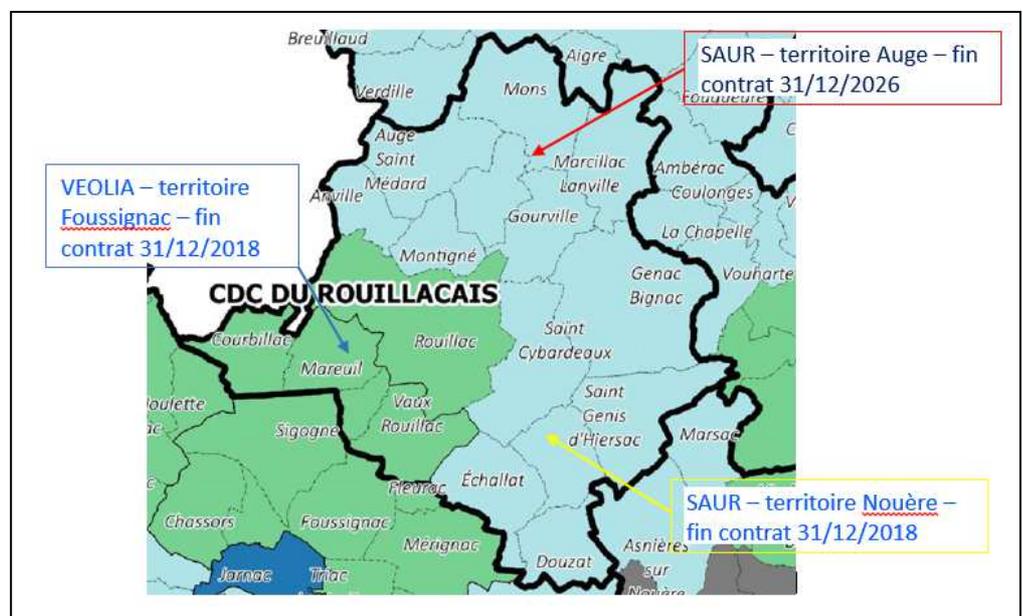
Sommaire

■	CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC.....	3
■	ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
■	CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE	4
■	PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
■	CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT.....	4
■	NOMBRE D'ABONNEMENTS.....	5
■	RESSOURCES EN EAU	6
■	VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS.....	8
■	LONGUEUR DU RESEAU	8
■	TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC.....	9
■	FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR	9
■	PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE.....	9
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION - AUGE.....	11
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION - NOUERE.....	12
■	LE PRIX DE L'EAU Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION - FOUSSIGNAC.....	13
■	BILAN DES TARIFS AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	14
■	SYNTHESE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M ³	15
■	RECETTES D'EXPLOITATION	16
■	INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....	18
■	QUALITE DE L'EAU	18
■	PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU	18
■	CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	19
■	PERFORMANCE DU RESEAU	21
■	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	26
■	TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	26
■	BRANCHEMENTS EN PLOMB	26
■	ÉTAT DE LA DETTE.....	26
■	AMORTISSEMENTS REALISES	26
■	PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	26
■	PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE.....	27
■	SYNTHESE DES INDICATEURS DES SERVICES	28
■	AUGE.....	28
■	NOUERE.....	28
■	FOUSSIGNAC	28
■	GLOBAL.....	28

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes du ROUILLACAIS regroupe les communes de ANVILLE, AUGÉ SAINT MEDARD, BONNEVILLE, COURBILLAC, DOUZAT, ECHALLAT, GENAC BIGNAC, GOURVILLE, MARCILLAC-LANVILLE, MAREUIL, MONS, MONTIGNE, ROUILLAC, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT CYBARDEAUX, SAINT GENIS D'HIERSAC et VAUX-ROUILLAC.



Le présent rapport fait une synthèse des données de l'ensemble des services.

La compétence eau potable est découpée en 3 services :

- Auge : concerne les communes de ANVILLE, AUGÉ SAINT MEDARD, BONNEVILLE, GOURVILLE, MARCILLAC-LANVILLE, MONS, MONTIGNE, ROUILLAC et SONNEVILLE
- Nouère : concerne les communes de DOUZAT, ECHALLAT, GENAC BIGNAC, SAINT AMANT DE NOUERE, SAINT CYBARDEAUX et SAINT GENIS D'HIERSAC
- Foussignac : concerne les communes de COURBILLAC, MAREUIL, ROUILLAC - territoire de l'ancienne commune de Plaizac et VAUX-ROUILLAC

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Territoire	Mode de Gestion	Délegataire	Durée du contrat	Date de fin de contrat
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	affermage	SAUR	10	31 décembre 2026
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	affermage	SAUR	12	31 décembre 2018
CDC DU ROUILLACAIS - Foussignac	affermage	VEOLIA	12	31 décembre 2018

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées aux sociétés SAUR et VEOLIA sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, recouvrement, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des compteurs, des équipements électromécaniques

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	des canalisations, des branchements, des clôtures, du génie civil
Mise en place	des nouveaux ouvrages

■ CONVENTIONS D'IMPORT OU D'EXPORT

Auge :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Comptage Boitout et Les Dauves		
Convention d'Export Permanent	SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Auge	Suite au découpage du SIAEP Auge	2017	10
Convention d'Import Permanent	GRAND COGNAC - Foussignac			
Convention d'Import/Export Permanent	CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Comptage Petit Souil	2013	

Nouère :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Export Permanent	SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Nouère	Suite au découpage de SIAEP NOUERE	2017	
Convention d'Import Permanent	CDC DU ROUILLACAIS - Auge	Comptage Boitout et Les Dauves		
Convention d'Import/Export Permanent	CDC DU ROUILLACAIS - Auge	Comptage Petit Souil	2013	

Foussignac :

Convention	Cocontractant	Caractéristiques	Date d'effet	Durée [an]
Convention d'Import Permanent	GRAND COGNAC - Foussignac		2017	

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

- *Auge :*

Abonnements	2017
Nombre total d'abonnements	2 419

Répartition des abonnés par commune

ANVILLE	94
AUGE SAINT MEDARD	174
BONNEVILLE	79
GOURVILLE	320
MARCILLAC-LANVILLE	325
MONS	140
MONTIGNE	80
ROUILLAC	1 089
SONNEVILLE	118
Total des abonnés	2 419

- *Nouère :*

Abonnements	2017
Nombre total d'abonnements	1 942

Répartition des abonnés par commune

DOUZAT	224
ECHALLAT	216
GENAC BIGNAC	474
SAINT AMANT DE NOUERE	217
SAINT CYBARDEAUX	354
SAINT GENIS D'HIERSAC	457
Total des abonnés	1 942

- *Foussignac :*

Abonnements	2017
Nombre total d'abonnements	756

Répartition des abonnés par commune

COURBILLAC	304
MAREUIL	212
VAUX-ROUILLAC	157
ROUILLAC (Partie Plaizac)	83
Total des abonnés	756

- *Total :*

Abonnements	2017
Nombre total d'abonnements	5 117

■ **RESSOURCES EN EAU**

• *Points de prélèvement*

	Ouvrage	Service	Prélèvement 2017 [m³]
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	Pont Roux - Puits n°1 (station) MARCILLAC-LANVILLE Prélèvement en nappe souterraine	Auge	115 768
	Pont Roux - Puits n°2 (Pré nouveau) MARCILLAC-LANVILLE Prélèvement en nappe souterraine	Auge	314 696
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Puits de Bignac P1 BIGNAC	Nouère	97 920
	Puits de Bignac P2 BIGNAC	Nouère	147 557
	Puits de Bignac P3 BIGNAC	Nouère	97 338
	Puits de Bignac P4 BIGNAC	Nouère	57 529
	Puits de Bignac P5 BIGNAC	Nouère	
Total des prélèvements [m³]			830 808

- *Importations d'eau*

Import depuis	Service	Importé en 2017 [m³]
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	24 210
GRAND COGNAC - Foussignac	Auge	27 382
CDC DU ROUILLACAIS - Auge (Boitout, Les Dauves)	Nouère	2 601
CDC DU ROUILLACAIS - Auge (Petit Souil)	Nouère	9 570
GRAND COGNAC - Foussignac	Foussignac	106 235
Total		169 998

Dont : Imports internes (entre services de la CDC du Rouillacais)

Import depuis	Service	Importé en 2017 [m³]
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	24 210
CDC DU ROUILLACAIS - Auge (Boitout, Les Dauves)	Nouère	2 601
CDC DU ROUILLACAIS - Auge (Petit Souil)	Nouère	9 570
Total		36 381

Dont : Imports provenant de collectivités voisines

Import depuis	Service	Importé en 2017 [m³]
GRAND COGNAC - Foussignac	Auge	27 382
GRAND COGNAC - Foussignac	Foussignac	106 235*
Total		133 617

*Volume d'import provenant de Grand Cognac – Foussignac calculé à partir du volume facturé aux abonnés / volume facturé total * volume mis en distribution

- *Volumes produits*

Ouvrage	Service	Production 2017 [m³]
Station de production de Pont Roux MARCILLAC-LANVILLE Refolement	Auge	419 444
Station de production de BIGNAC BIGNAC	Nouère	385 535

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2017	Répartition des ressources (2017)
Ressources propres	804 979	85,8 %
Importations	133 617	14,2 %
Total général	938 596	

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m ³]	2017
Volume produit	804 979
Volume importé	133 617
Volume exporté	- 208 885
Volume mis en distribution	729 711
Volume vendu aux abonnés domestiques	530 635
Volume total vendu aux abonnés	530 635

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 104 m³ par an.

● *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Service	Exporté en 2017 [m ³]
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	9 570
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	2 601
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	Nouère	24 210
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Nouère	Nouère	104 977*
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Auge	Auge	103 908**
Volume total exporté		- 245 266

*volume exporté calculé à partir du volume facturé aux abonnés et du rendement moyen du réseau du « SIAEP de Nouère »

**volume importé calculé à partir du volume facturé aux abonnés et du rendement moyen du réseau du « SIAEP d'Auge »

Dont : Exports internes (entre services de la CDC du Rouillacais)

Export vers	Service	Exporté en 2017 [m ³]
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	9 570
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	Auge	2 601
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	Nouère	24 210
Volume total exporté		-36 381

Dont : Exports vers des collectivités voisines

Export vers	Service	Exporté en 2017 [m ³]
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Nouère	Nouère	104 977
SIAEP NORD OUEST CHARENTE - Auge	Auge	103 908
Volume total exporté		-208 885

■ LONGUEUR DU RESEAU

Linéaire du réseau hors branchements en km	2017
Auge	152,6
Nouère	119,9
Foussignac	38,0
TOTAL	310,5

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Auge :

	Date de la délibération	Objet
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	09/12/2016	Tarif à compter du 1er janvier 2017
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	16/07/2012	Tarif à compter du 1er janvier 2013
CDC DU ROUILLACAIS - Foussignac	28/11/2016	Tarif à compter du 1er janvier 2017

- *Part délégataire*

Les tarifs concernant la part fermière sont fixés pour chaque contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat afférent

	Tarif de base établi au	Variation en % par rapport aux tarifs de base
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	1 ^{er} janvier 2017	0,39 %
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	1 ^{er} janvier 2007	19,54 %
CDC DU ROUILLACAIS - Foussignac	1 ^{er} janvier 2007	20,04 %

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018
Redevance de pollution domestique	0,3200	0,3300

FICHES TARIF PAR TERRITOIRE

■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution - Augé

● Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	44,90	45,08	+0,40 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 5 000 m ³)	0,586	0,588	+0,34 %
	N° 2 (au-delà de 5 000 m ³)	0,586	0,588	+0,34 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	47,47	47,47	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 5 000 m ³)	0,460	0,460	0,00 %
	N° 2 (au-delà de 5 000 m ³)	0,276	0,276	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,10	0,12	+20,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

● Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

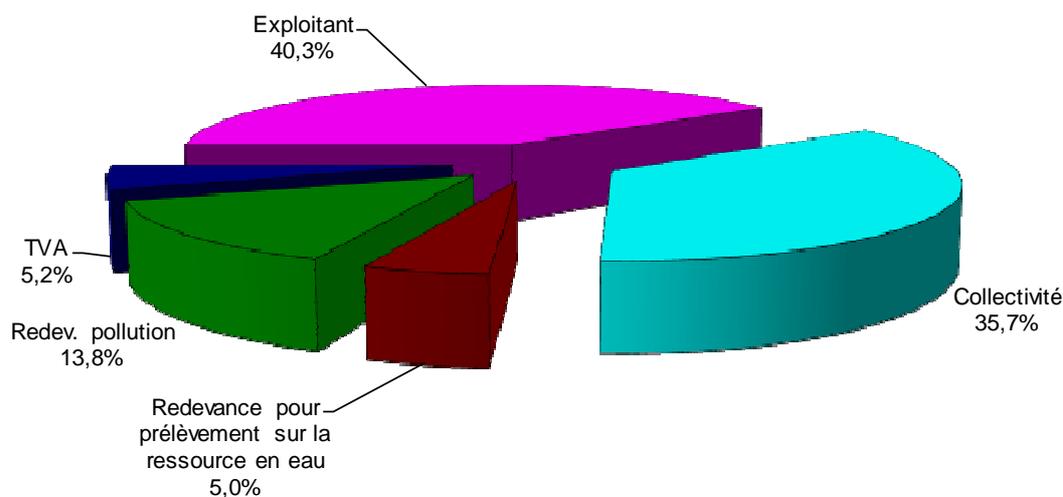
	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	115,22	115,68	+0,40 %
Collectivité	102,67	102,67	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	12,00	14,40	+20,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	14,76	14,98	+1,49 %
Total [€ TTC]	283,05	287,33	+1,51 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,21 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

2,39 €/m³
 0,0024 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution - Nouère

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	58,01	58,85	+1,45 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,678	0,687	+1,33 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	49,74	49,74	0,00 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,9142	0,9142	0,00 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,085	0,085	0,00 %
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	139,37	141,29	+1,38 %
Collectivité	159,44	159,44	0,00 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	10,20	10,20	0,00 %
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	19,11	19,28	+0,89 %
Total [€ TTC]	366,52	369,81	+0,90 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,64 %

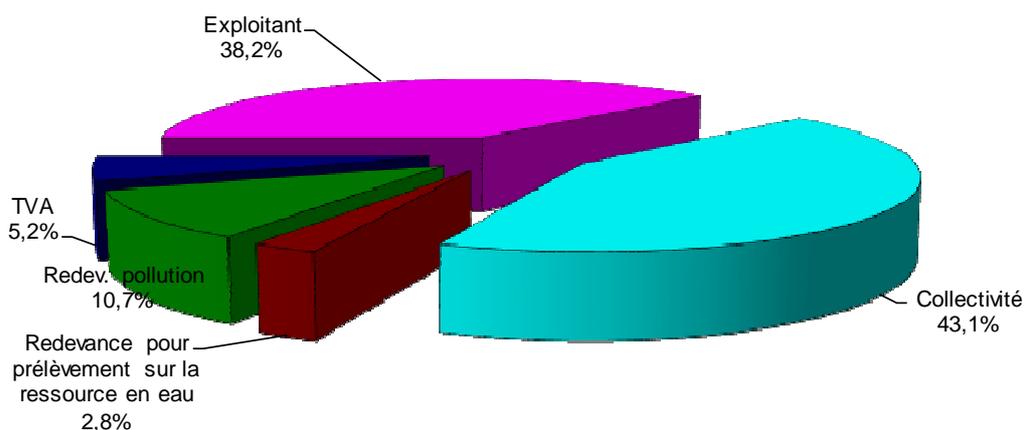
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

3,08 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0031 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ LE PRIX DE L'EAU y compris Redevance pollution - Foussignac

- Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	50,94	51,83	+1,75 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,570	0,579	+1,58 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	40,00	35,259	-11,85 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³]	le m ³	0,684	0,6414	-6,23 %
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]		0,084	
	Redevance de pollution domestique	0,32	0,33	+3,13 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2017	1 ^{er} jan 2018	Variation
Exploitant	119,34	121,31	+1,65 %
Collectivité	122,08	112,23	-8,07 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau		10,06	
Redevance de pollution domestique	38,40	39,60	+3,12 %
TVA	15,39	15,58	+1,23 %
Total [€ TTC]	295,21	298,78	+1,21 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
-3,26 %

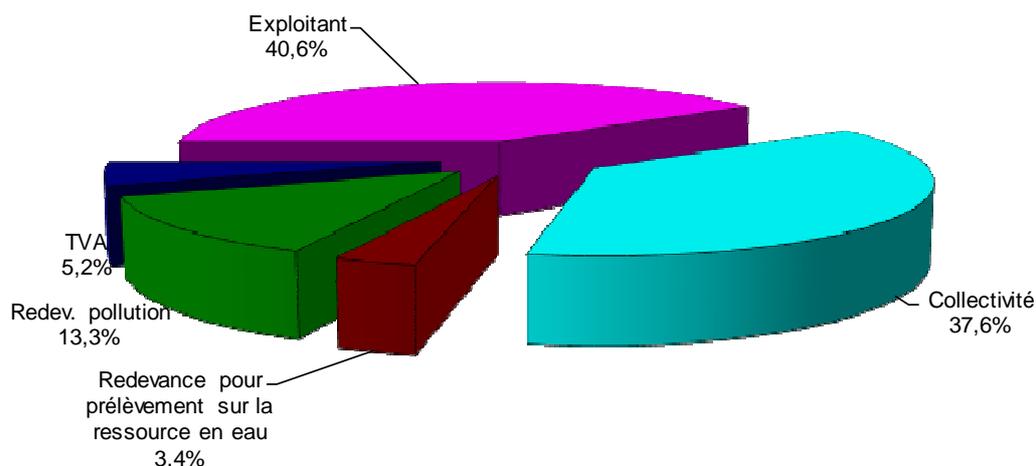
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,49 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

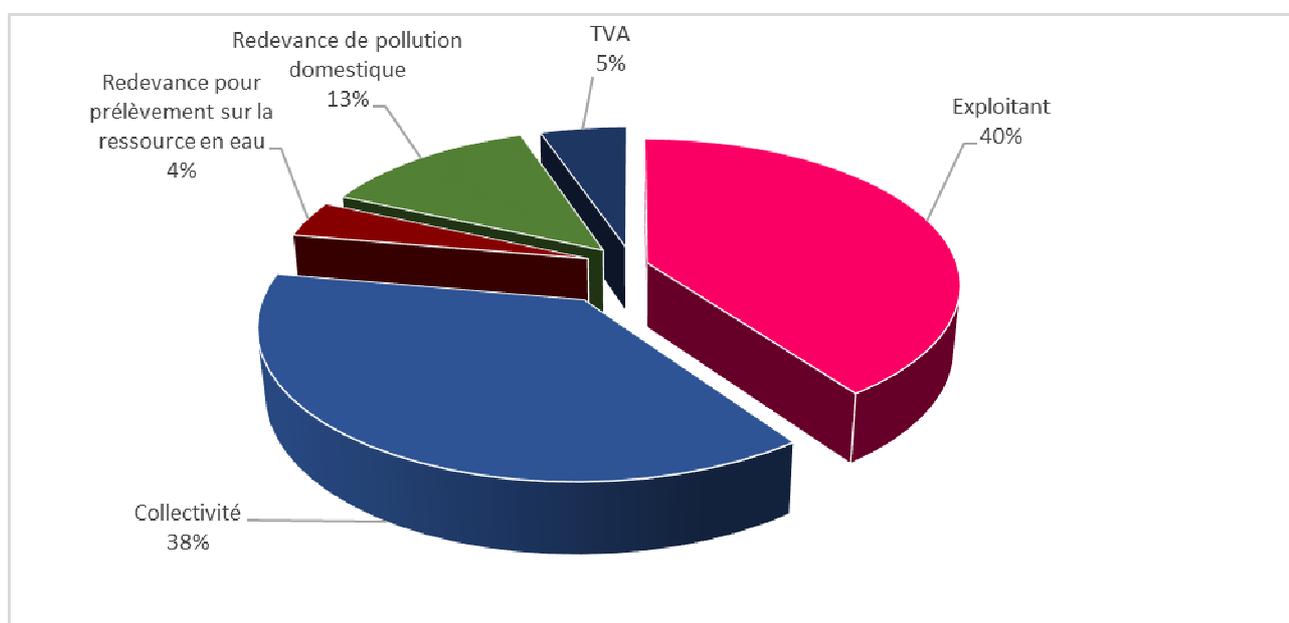
0,0025 €/l

Répartition au 1er janvier 2018



■ BILAN DES TARIFS AU 1^{ER} JANVIER 2018

Service	Exploitant	Collectivité	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	Redevance de pollution domestique	TVA	Total [€ TTC]	Abonnés	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³
AUGE	115,68	102,67	14,40	39,60	14,98	287,33	2 419	2,39
NOUERE	141,29	159,44	10,20	39,60	19,28	369,81	756	3,08
FOUSSIGNAC	121,31	112,23	10,06	39,60	15,58	298,78	1 942	2,49
GLOBAL	121,60	114,69	12,13	39,60	15,84	303,86	5 117	2,53



■ SYNTHÈSE DES TARIFS PAR COMMUNE POUR UN USAGER CONSOMMANT 120 M³

Auge

Commune	Prix au m ³ 2017 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2018 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
ANVILLE	2,36	2,39	94
AUGE SAINT MEDARD	2,36	2,39	174
BONNEVILLE	2,36	2,39	79
GOURVILLE	2,36	2,39	320
MARCILLAC-LANVILLE	2,36	2,39	325
MONS	2,36	2,39	140
MONTIGNE	2,36	2,39	80
ROUILLAC	2,36	2,39	1089
SONNEVILLE	2,02	2,05	118
Moyenne	2,34	2,38	2419

Nouère

Commune	Prix au m ³ 2017 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2018 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
DOUZAT	3,05	3,08	224
ECHALLAT	3,05	3,08	216
GENAC BIGNAC	3,05	3,08	474
SAINT AMANT DE NOUERE	3,05	3,08	217
SAINT CYBARDEAUX	3,05	3,08	354
SAINT GENIS D'HIERSAC	3,05	3,08	457
Moyenne	3,05	3,08	1942

Foussignac

Commune	Prix au m ³ 2017 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2018 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
COURBILLAC	2,46	2,49	304
MAREUIL	2,46	2,49	212
VAUX-ROUILLAC	2,46	2,49	157
ROUILLAC (Partie PLAIZAC)	2,46	2,49	83
Moyenne	2,46	2,49	756

Global

	Prix au m ³ 2017 en € TTC/m ³	Prix au m ³ 2018 en € TTC/m ³	Nombre d'abonnés
Moyenne	2,63	2,66	5 117

■ RECETTES D'EXPLOITATION

- *Auge*

Recettes de la collectivité

	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	233 428,12 €
dont abonnements	114 466,24 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 11 474,33 €
Recettes de volume exporté	464,01 €
Régularisation des volumes exportés (+/-)	- 12 669,25 €
Total recettes de vente d'eau	209 748,55 €

Recettes de l'exploitant

	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	235 328,81 €
dont abonnements	79 168,02 €
Recettes de volume exporté	39 525,24 €
Régularisation des volumes exportés (+/-)	- 33 600,41 €
Total recettes de vente d'eau	241 253,64 €

- *Nouère*

Recettes de la collectivité

	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	253 058,29 €
dont abonnements	92 938,06 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 382,73 €
Total recettes de vente d'eau	251 675,56 €

Recettes de l'exploitant

	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	232 099,93 €
dont abonnements	113 350,63 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 132,03 €
Recettes de volume exporté	4 619,32 €
Total recettes de vente d'eau	236 587,22 €

- *Foussignac*

Recettes de la collectivité

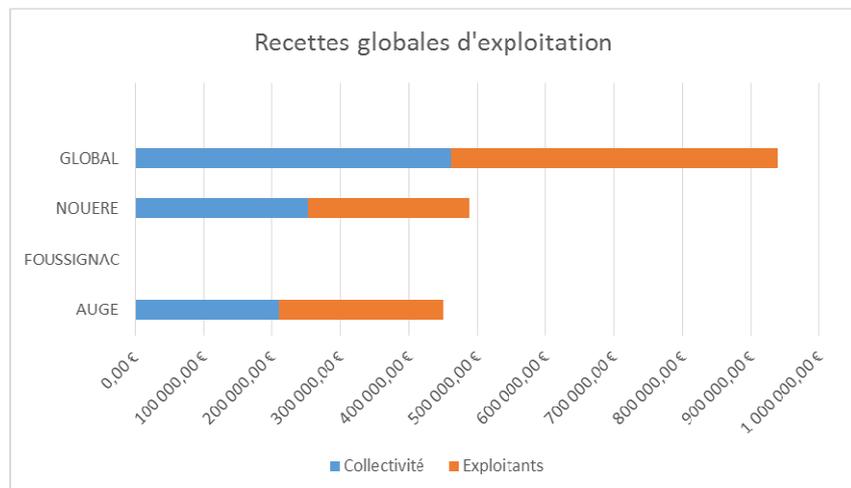
	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	83 015,01 €
dont abonnements	30 151,44 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 1 065,29 €
Total recettes de vente d'eau	81 949,72 €

Recettes de l'exploitant

	2017
Recettes de vente d'eau	
Recettes vente d'eau domestiques	82 433,58 €
dont abonnements	38 395,75 €
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 972,78 €
Total recettes de vente d'eau	81 460,80 €

- *Recettes globales*

SERVICE	Collectivité	Exploitants
AUGE	209 748,55 €	241 253,64 €
FOUSSIGNAC	81 949,72 €	81 460,80 €
NOUERE	251 675,56 €	236 587,22 €
GLOBAL	543 373,83 €	559 301,66 €



■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

0%	aucune action
20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
40%	avis de l'hydrogéologue rendu
50%	dossier déposé en préfecture
60%	arrêté préfectoral
80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Service	valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
----------------	---

Auge	60 %
Nouère	60 %
Foussignac	60 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

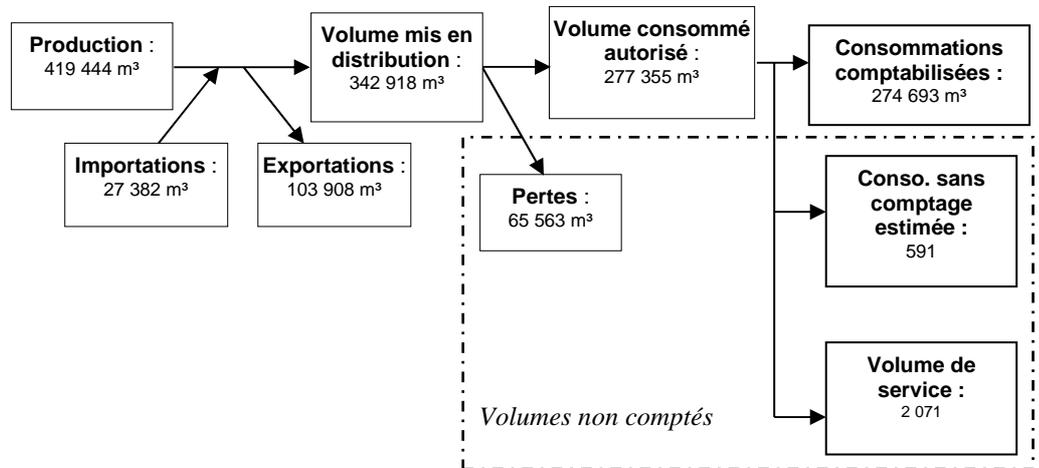
- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

		nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point
	TOTAL	120

Valeur globale de l'indice de connaissance patrimoniale du réseau pour chaque service

Service	Points obtenus
CDC DU ROUILLACAIS - Auge	100
CDC DU ROUILLACAIS - Nouère	110
CDC DU ROUILLACAIS - Foussignac	100

■ **PERFORMANCE DU RESEAU**



Auge :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 591 m³. (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Auge et proratisé avec le nombre d'abonnés)

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 071 m³ (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Auge et proratisé avec le nombre d'abonnés).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

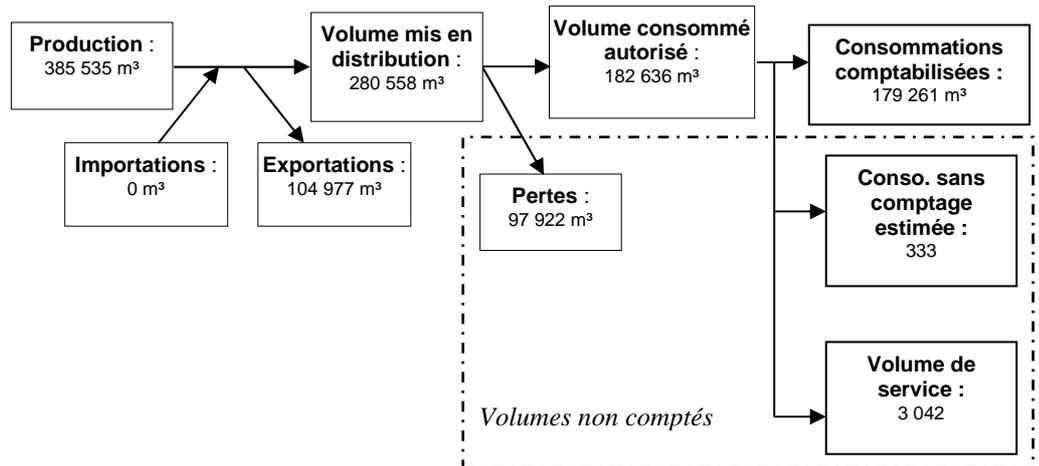
- **rendement du réseau de distribution** (entité entière Auge) =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	68,2 %	68,7 %	74,2 %	76,8 %	79,2 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice linéaire de pertes en réseau** (entité entière Auge) =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,0	2,0	1,7	1,8	1,3



Nouère :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 333 m³. (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Nouère et proratisé avec le nombre d'abonnés)

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 3 42 m³ (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Nouère et proratisé avec le nombre d'abonnés).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

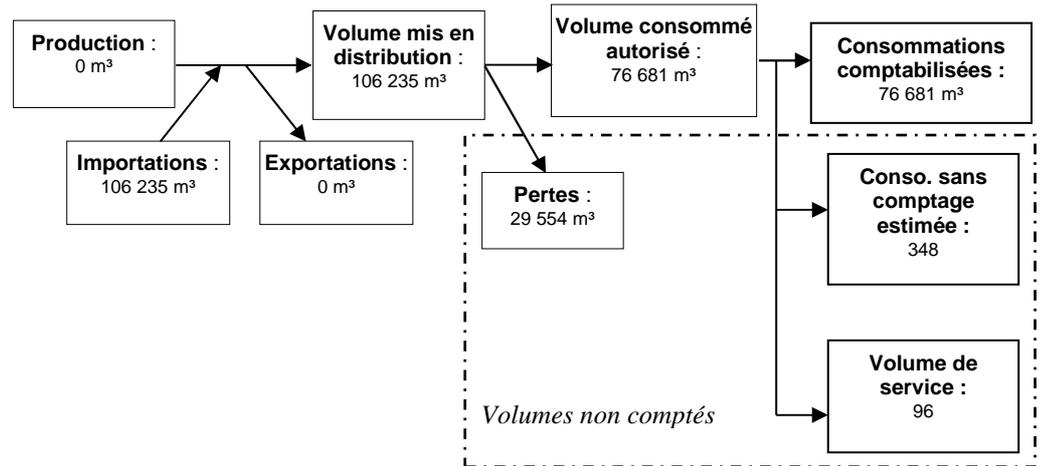
- **rendement du réseau de distribution** (entité entière Nouère) =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	67,4 %	75,3 %	76,6 %	73,7 %	73,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice linéaire de pertes en réseau** (entité entière Nouère) =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	2,1	1,5	1,5	1,6	1,8



Foussignac :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 348 m³. (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Foussignac et proratisé avec le nombre d'abonnés)

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 96 m³ (Calcul effectué à partir de la valeur déclarée sur l'ensemble de l'entité contractuelle Foussignac et proratisé avec le nombre d'abonnés).

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

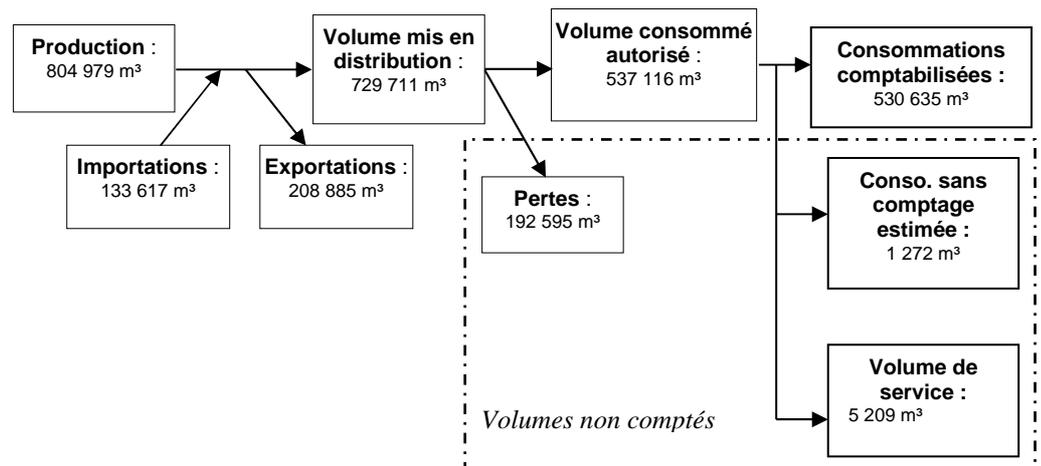
- **rendement du réseau de distribution** (entité entière Foussignac) =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	77,9 %	76,9 %	75,3 %	81,5 %	75,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- **indice linéaire de pertes en réseau** (entité entière Foussignac) =
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2013	2014	2015	2016	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,9	2,0	2,4	2,0	2,4



GLOBAL :

Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 1 272 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 5 209 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2017
Rendement du réseau de distribution [%]	79,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

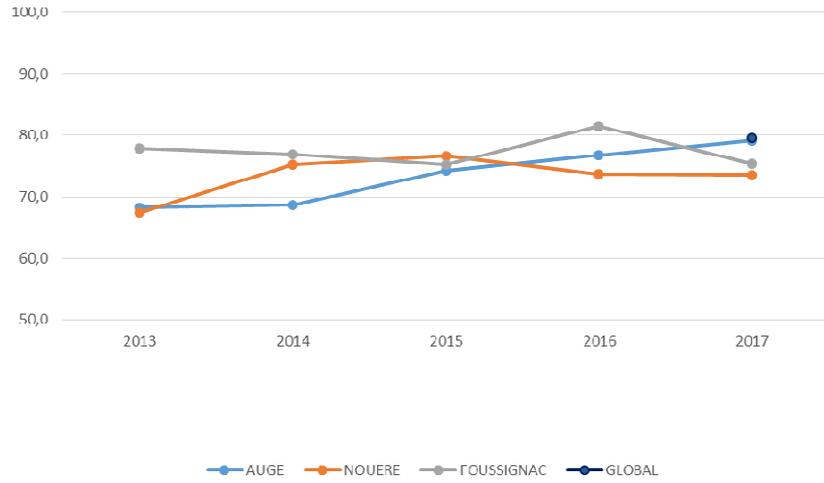
	2017
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	1,8

- indice linéaire de pertes en réseau =

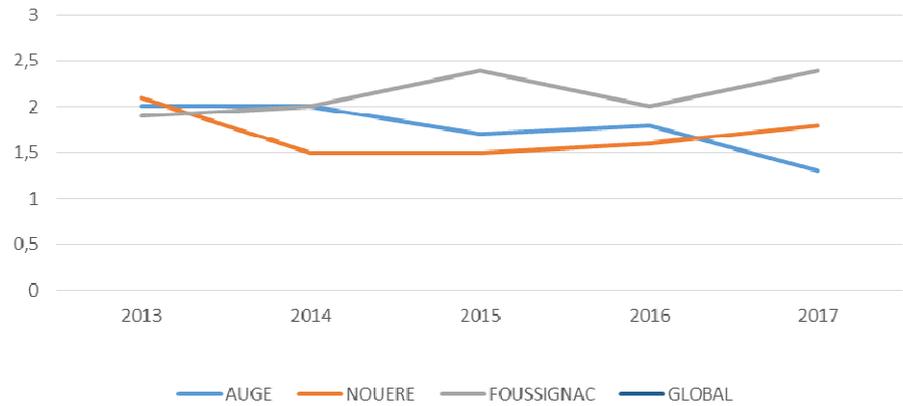
pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2017
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	1,7

Evolution du rendement du réseau de distribution



Evolution de l'indice linéaire des pertes en réseau



■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Service	Montant de travaux	Subventions accordées
Commune de ROUILLAC : Fourniture et pose de 54 ml de PVC Ø 53/63 mm et renouvellement de 6 branchements (Rue de la Borne	Auge	16 042 €	
Fourniture et pose de 1501 ml de canalisations en PVC Ø 93.8/110 mm, et 658 ml de PVC Ø 53/63 mm. Reprise et renouvellement de 32 Branchements (Commune de Bignac)	Nouère	310 000 €	150 400 €

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Il n'y a plus de branchements en plomb sur le territoire

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2017 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2017
Encours de la dette au 31 décembre	483 790,97 €
Remboursements au cours de l'exercice	27 018,94 €
dont en intérêts	15 791,70 €
dont en capital	11 227,24 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

Aucune dotation aux amortissements enregistrées en 2017 suite au transfert de compétence « Eau » à la CDC du Rouillacais au 1^{er} janvier 2017. Les amortissements seront repris en 2018.

■ PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Objet des travaux	Service
• Diagnostic des pratiques agricoles dans le PPE de Pont Roux sur la commune de Marcillac-Lanville	Auge
• Evaluation du rôle des drains dans la production de COT (Carbone Organique Totale) du puits de captage P3 de Bignac	Nouère

■ **PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Service
• Travaux de renouvellement de canalisations sur les communes d'Auge-Saint-Médard, Mons et Marcillac-Lanville	Auge
• Travaux de renouvellement de canalisations, de fourniture et de pose de comptages sur les communes d'Asnières-sur-Nouère (limite communale), Saint-Genis-d'Hiersac, Marcillac-Lanville, Ambérac (limite communale), Auge-Saint-Médard	Auge
• Réfection complète des réservoirs de Grosbot (Saint-Genis d'Hiersac) et de Sainte-Catherine (Saint-Cybardeaux)	Nouère
• Travaux de renouvellement de canalisations, de fourniture et de pose de comptages sur les communes d'Asnières-sur-Nouère (limite communale), Saint-Genis-d'Hiersac, Marcillac-Lanville, Ambérac (limite communale), Auge-Saint-Médard	Nouère
• Travaux de renouvellement de canalisations sur la commune de Vaux-Rouillac	Foussignac

■ Synthèse des indicateurs des services de l'eau potable

■ AUGÉ

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,39
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	79,2
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100

■ NOUERE

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	3,08
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	73,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,3
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	110

■ FOUSSIGNAC

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,49
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	75,5
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,8
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	100
Estimation du nombre d'habitants desservis	hab	1 589

■ GLOBAL

Désignation	unité	2017
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,53
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	60
Rendement du réseau de distribution	%	79,5 %
Indice linéaire des volumes non comptés	m ³ /km/j	1,8
Indice linéaire de pertes en réseau	m ³ /km/j	1,7
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	unité	non consolidé